

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	24	24 + 1 pouvoir

Date de convocation  
16 novembre 2018

Date d'affichage  
16 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois novembre à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : **ANTUNES Sandrine, BESSON Thierry, BIAUX Alain, BISSON Dominique, CALLIOT Daniel, DAHMANI Amelle, DETERM Dominique, FENAT Denis, GALLOIS Philippe, HAMEREL Catherine, HAQUELLE Jean-Pierre, KESTLER Gérard, LE LAY Chantal, LEMERE Sylvie, MARCELLI Chantal, MARTIN Sophie, MILLOT Bernadette, MOUROUGANE Siva, PEROT Jean-Claude, ROULIN Jean, SMITH William, SOISSON Didier, STEVENOT Dominique, THILLY Monique.**

Absents : **DORTA-BERMEJO Marie-Thérèse, GIROD Noémie.**

Représentés : **PERNET Colette par BESSON Thierry.**

**Monsieur BESSON Thierry** a été nommé secrétaire.

Objet : **ECHANGE PARCELLAIRE AVEC LE DEPARTEMENT - ROND-POINT RD3**

N° de délibération : **2018\_11\_23\_11**

Rapporteur : **M. FENAT**

Dans le cadre des travaux d'aménagement, en 2009, du giratoire situé au carrefour R.D.3/rue du Chemin Barré/rue Ulysse Ginat, il avait été convenu entre les parties que la propriété du bassin réalisé à l'angle R.D.3/rue Ulysse Ginat reviendrait en fin d'opération à la commune de FAGNIÈRES, après acquisition des terrains d'emprise par le Département.

Par acte administratif du 14 février 2017, le Département est devenu propriétaire, auprès de l'indivision BOURGOUIN, des parcelles cadastrées section AD n° 447 et n° 448, et propose aujourd'hui à la commune de FAGNIÈRES de lui céder la parcelle AD n° 447, d'une superficie de 409 m<sup>2</sup>, correspondant à l'emprise du bassin.

En échange, la commune de FAGNIÈRES cède au Département la parcelle cadastrée section AD n° 445, d'une superficie de 42 m<sup>2</sup>, créée à partir du domaine public communal.

Il a été convenu entre les parties que cet échange serait réalisé à titre gracieux.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose de donner un avis favorable à l'échange de terrains ci-dessus décrit, et de m'autoriser à signer l'acte d'échange à intervenir, qui sera rédigé par les services du Département.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'avis favorable de la commission du cadre de vie, du développement durable et de l'aménagement du 12 novembre 2018,

**OUI l'exposé qui précède,**

**AUTORISE** l'échange parcellaire susnommé à titre gracieux,

**AUTORISE** le maire à signer les documents afférents à cet échange.

## Résultat du vote :

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
25	0	0

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

**Le maire, Alain BIAUX**

Maire de Fagnières



**ALAIN BIAUX**

Ce document a été signé électroniquement.  
sous sa forme originale le 30/11/2018 à 09:53:28  
Référence : 6da4e4b6e7adad4f71ee08c053879808eeb2009d